



Parti Socialiste
Aiglon

INTERPELLATION

Installations sportives de la Planchette

Lors de sa séance du 4 octobre 2028, le Conseil Communal adoptait le préavis N° 2018-14 intitulé « Un crédit de construction pour les installations sportives extérieures du site de la Planchette & aménagements urbains sur les chemins de la Planchette et de la Rapille ».

Depuis cet été 2020, ces installations sportives sont ouvertes à la population et remportent un franc succès. Elles sont régulièrement utilisées par enfants, jeunes et ados et nous nous en félicitons.

Quelques bémols toutefois, que nous tenons à souligner ici.



1. Complexe sportif ou îlot de chaleur ?

L'ensemble formé par le complexe sportif, le chemin de la planchette et celui de la Rapille manque singulièrement de verdure et d'arbres, qui transforment cette ancienne zone verte en un îlot de chaleur difficilement supportable en été.

Nous nous interrogeons : le changement climatique étant ce qu'il est, comment se fait-il que notre Commune n'ait pas aménagé plus de zones vertes et plus d'arbres ?

Il y en a bien quelques-un dedans, mais les alentours du complexe, sur le chemin de la Planchette devant la salle de sport, dans le virage et sur le chemin de la Rapille il n'y a que du bitume. De plus, il n'y a pas d'eau.

Et quand on additionne la chaleur accumulée par le revêtement du complexe et celle du bitume qui l'entoure, la touffeur dans laquelle s'ébattent enfants, jeunes et ados, sans ombre ou presque et sans eau, représente un risque non négligeable pour leur santé.

2. Sécurité

Bien entourée de grillages et doté d'un solide portail tournant, la sécurité des usagers semble assurée. Mais c'est sans compter avec l'imagination et la témérité de certains adolescents.

Ainsi il n'est pas rare de les voir se servir du portail comme d'une échelle pour entrer dans le complexe quand il est fermé, voire même d'escalader les grilles côté garderie pour aller chercher un ballon qui, shooté un peu fort, est passé par dessus...

Enfin, bien qu'un panneau, peu visible il est vrai, soit posé près de l'entrée, trottinettes et vélos font régulièrement leur apparition à l'intérieur du complexe, ce qui est évidemment dangereux pour les autres usagers.

Face à ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir remédier à ces failles, à savoir :

- 1. De nous faire part de son plan d'aménagement en espaces verts et arbres sur les voies qui longent le complexe sportif (chemin de la Planchette, virage et chemin de la Rapille).
De repenser les zones d'ombre dans le complexe lui même et de mettre à disposition une fontaine à eau.**
- 2. De repenser la sécurité des accès et de l'entourage du complexe sportif et, au minimum, de poser des grands panneaux d'interdiction d'escalader le portail et les grilles.
De poser aussi un panneau d'interdictions générales plus grand et visible.**

Pour le PSA
Marie-Dominique Genoud-Champeaux
au Conseil Communal du 29 septembre 2020